

Malgré les assurances du ministre

Retour en force des coupures d'eau potable

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5401 - Mercredi 16 juin 2021 - Prix : 10 DA

Coup d'envoi hier des épreuves du BEM

L'examen débute
«dans de bonnes conditions»

Page 2



Elle aura lieu les 17, 18 et 19 juin

La fête de cerises de Larbaa Nath Irathen revient après cinq années d'absence

Page 4

21^e Festival culturel européen en Algérie

Une édition animée par des artistes algériens

Page 7

Sahara occidental

L'Algérie appelle à la nomination rapide d'un nouvel émissaire

Page 3

Relizane et Saida

88 ha de récoltes et d'espaces boisés détruits par des incendies

Page 16

Les résultats du scrutin des législatives annoncés par Mohamed Charfi

FLN et indépendants raflent la mise



Ph/E. Soraya/J. A.

Le FLN et les candidats indépendants sont arrivés en tête des élections législatives du 12 juin dernier. Le vieux parti a obtenu 105 sièges et les indépendants 78 sièges. Page 2

El-Oued

Lancement prochain du projet de zone frontalière franche pour activités économiques

Page 5

Fédération algérienne de football

Benhamza présidera la Commission de football professionnel

Page 15

Les résultats du scrutin des législatives annoncés par Mohamed Charfi

FLN et indépendants raflent la mise

■ Le FLN et les candidats indépendants sont arrivés en tête des élections législatives du 12 juin dernier. Le vieux parti a obtenu 105 sièges et les indépendants 78 sièges.

Par Aomar Fekrache

Quatre autres formations politiques sont parvenues à s'imposer avec un nombre relativement important de sièges, sans pour autant qu'aucune d'entre elles ne parvienne ou s'approche de la majorité absolue. En troisième position arrive le MSP avec 64 sièges, suivi du RND avec 57 députés à la future Assemblée. Les partis El Moustakbel et le mouvement El Bina ont eu respectivement, 48 et 40 sièges. Huit autres formations politiques se partagent les 15 sièges restants. El Houkm El Rachid et Sawt Echaab (3 sièges), le FJD, PLJ, El Fadjr El Jadid (2 sièges), alors que les partis El Djazair El Djadida, parti El Karama et Jil Jadid ont obtenu, chacun d'entre eux, 1 siège. Ces résultats sont susceptibles de modifier considérablement la carte politique nationale. Et pour cause, par le passé, seules deux formations politiques, à savoir le FLN et le RND monopolisaient la chambre basse du parlement. A la prochaine législature, ces groupes de partis seront contraints de former des alliances politiques. Les résultats



Phs/E. Soraya/J. A.

annoncés par le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, ont comporté bien de surprises. Le FLN, annoncé finissant, aura été le grand gagnant de ce scrutin en se maintenant comme première force politique du pays. Ce qui confirme la constance et la fidélité de son assiette électorale. Les listes indépendantes, arrivées en deuxième position, seront les plus courtisées dans les prochains jours, par des partis en quête d'alliés pour atteindre la majorité. Le raz-de-marée islamiste, prédit par certains observateurs, n'a finalement pas eu lieu, malgré les déclarations des leaders de cette mouvance qui

se voyaient, avant même la fin de la campagne électorale, diriger le prochain gouvernement. L'on croit savoir d'ailleurs, qu'au MSP et au mouvement El Bina la déception est grande. Il est à noter aussi, que le parti de Djballah, le FJD, a été tout bonnement laminé lors de cette échéance électorale. L'autre parti qui a pu tenir en arrivant en quatrième place est le RND. Bien d'autres formations politiques ayant animé la campagne électorale n'ont quant à elles obtenu aucun siège. C'est le cas de l'ANR, El Islah, TAJ, etc. L'autre point qui mérite d'être signalé est que le FLN et le RND ont pu rafler la mise dans plusieurs wilayas. Les sièges étaient par

contre équitablement partagés dans bien d'autres où le seuil de 5% des voix n'était dépassé par aucune formation. Il est également à signaler que le boycott des élections dans certaines circonscriptions électorales a bien profité à des partis qui se sont retrouvés seuls et sans concu-

rence sur le terrain. Il est à rappeler par ailleurs, qu'un total de 5.625.324 électeurs ont voté lors de ces élections législatives. Selon Mohamed Charfi le nombre des suffrages exprimés était de 4.602.365 alors que le nombre des bulletins nuls était de 1.016.220. A. F.

BEM à Béjaïa 13 622 candidats inscrits

PAS moins de 13 622 candidats, dont 599 candidats libres, ont rejoint hier matin les 63 centres d'examen, afin de passer les épreuves du Brevet d'enseignement moyen (BEM) dans la wilaya de Béjaïa. Les épreuves s'étaleront sur trois jours. Les candidats ont rejoint les centres d'examen avec leurs parents pour certains et d'autres seuls. Pour atténuer le stress et l'anxiété, des psychologues ont été mobilisés afin de rassurer les candidats et détendre l'atmosphère de l'examen. Les épreuves de langue arabe et d'éducation islamique se sont déroulées dans de bonnes conditions. Les candidats ont exprimé un «ouf» à la sortie des épreuves, selon eux, à leur portée. L'examen de langue arabe portait sur le thème des réseaux sociaux et le respect de «l'éthique» dont la «responsabilité» que doit assumer tout un chacun en ce qui concerne l'animation de cette société virtuelle, insistant surtout sur «le respect de la vie privée de chacun». Notons que la sûreté de wilaya a mobilisé 600 policiers de différents grades et 38 véhicules pour assurer la sécurité des examens et des candidats dans au moins 63 centres d'examen dans la wilaya, dont 14 au niveau de la commune de Béjaïa. H. C.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 373 nouveaux cas et 9 décès

L'ALGÉRIE a enregistré 9 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de plus qu'hier (8), portant à 3 588 le total des morts, a annoncé, hier, le ministère de la Santé. Le nombre de contaminations a connu une hausse, avec 373 cas, soit 19 cas de plus par rapport au bilan d'hier (354), pour atteindre, au total, 134 115 cas confirmés.

R. N.

Coup d'envoi hier des épreuves du BEM

L'examen débute «dans de bonnes conditions»

Les épreuves de l'examen du Brevet d'enseignement moyen ont débuté hier matin dans de bonnes conditions d'organisation et dans le strict respect du protocole sanitaire mis en place contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, Boubaker Bouazza, qui avait donné le coup d'envoi officiel depuis le CEM «11-Décembre-1961» de Bordj Bou Arréridj, a affirmé que cet examen «revêt une grande importance pour le ministère, d'autant plus qu'il intervient après une saison scolaire exceptionnelle et difficile, eu égard à la situation épidémiologique qui a caractérisé cette année scolaire». Dans le même contexte, il a rappelé les mesures exceptionnelles prises par le ministère pour faire face à l'épidémie de coronavirus, précisant que ces mesures ont été «bien accueillies par la famille de l'Éducation, ce qui leur a permis de terminer la saison scolaire dans les meilleures conditions,

sans recourir à la fermeture des établissements scolaires ou à la suspension des études, comme ce fut le cas dans certains pays du monde». Il a également indiqué que «le ministère de l'Éducation nationale est en train d'évaluer ces mesures sanitaires», ajoutant qu'un protocole sanitaire «strict» a été adopté pour les épreuves du BEM et que tous les moyens ont été mobilisés pour mettre en œuvre ce protocole. A l'occasion, le responsable a évoqué les moyens «importants» mobilisés par l'État afin d'assurer le bon déroulement de l'examen de fin de cycle d'enseignement moyen. Au niveau du centre d'examen Farid-Maghraoui d'El Madania à Alger, où toutes les conditions matérielles, humaines et préventives ont été réunies, les premiers candidats ont commencé à arriver vers 07h30. Certains paraissaient stressés alors que d'autres semblaient détendus et déterminés à décrocher cet examen pour rejoindre le secondaire. Kaouther, 14 ans,

s'est dite «rassurée et bien préparée pour passer cet examen et le décrocher», d'autant qu'elle est une bonne élève ayant obtenu des moyennes élevées proches de 18/20 aux premier et deuxième trimestres, tenant à remercier sa mère qui a veillé à lui assurer toutes les conditions nécessaires pour l'aider à préparer cet examen. Contrairement à Kaouther, les candidats Kenza, Mouad et Mohamed paraissaient stressés, malgré leur bonne préparation. Mohamed, quant à lui, a exprimé des appréhensions en raison de la programmation de trois matières le premier jour d'examen. La responsable du centre, Louiza Lagha, a affirmé que «toutes les conditions ont été réunies pour le bien-être des étudiants et le bon déroulement de l'examen, outre la garantie des mesures de protection des candidats contre le coronavirus», ajoutant que l'établissement a été doté des produits de désinfection, tout en veillant à la distanciation physique et en distribuant

des masques de protection au profit des candidats. Il a été procédé au marquage au sol au niveau de ces centres pour organiser le déplacement des candidats afin de préserver la santé de tout un chacun, sans pour autant oublier l'aménagement d'une salle de soins et la mobilisation de psychologues spécialistes pour accompagner les élèves sur le plan psycho-sanitaire. Concernant les mesures de lutte contre la fraude, les élèves ont été soumis à la fouille individuelle à l'entrée du centre d'examen, au retrait des téléphones portables et à un détecteur de métaux. Le nombre d'élèves qui passent les épreuves du BEM s'élève à 641 187 candidats à travers l'ensemble du territoire national. Ce nombre est réparti entre 625 223 candidats scolarisés, dont 292 767 garçons et 332 456 filles, et 15 964 candidats indépendants (11 100 garçons et 4 864 filles), selon l'Office national des examens et concours (Onec).

Meriem Benchaoua

Malgré les assurances du ministre

Retour en force des coupures d'eau potable

■ Afin d'assurer un approvisionnement régulier en eau potable suivant le programme établi à Alger, le ministre des Ressources en eau avait donné des instructions strictes et même limogé plusieurs responsables à la tête de la Seaal. Malheureusement, cette démarche ne semble pas remettre les choses en ordre, vu que les perturbations continuent d'avoir lieu dans plusieurs communes de la capitale.

Par Thinhinene Khouchi

Les Algérois souffrent depuis un moment de perturbations dans l'alimentation en eau potable, mais surtout du manque de communication de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal) qui décide, seule et sans prévenir, de couper l'eau sans fixer la durée (en heure et jour). A Gué de Constantine, Aïn Naâdja à Bab El Oued, Aïn Benian ou encore quelque quartiers d'Alger-Centre, les citoyens dénoncent ces coupures d'eau devenues très fréquentes et surtout insupportables. Malek, père de trois enfants résidant à Aïn Naâdja, nous informe qu'«à 16h déjà le robinet est à sec. Il faut donc attendre 7h du matin pour pouvoir prendre une douche ou faire sa vaisselle». Il ajoutera que «pour les travailleurs comme moi, ce n'est même pas possible, car je quitte mon domicile à 6h30 et rentre à 17h, donc pas de chance de prendre ma douche». Cette situation exaspère d'autant plus qu'elle ne semble pas sous contrôle. La Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal) ne donne aucune explication, bien qu'elle dispose d'un site électronique, d'une page Facebook et de plusieurs autres réseaux sociaux. Pour Djamilia, résidant au quartier des Frères-Bellili, «c'est vraiment le ras-le-bol, nous avons le droit d'être informés lorsqu'une coupure pour travaux aura lieu, afin de prendre nos dispositions».

Ph.D. R.



Nous n'en pouvons plus des coupures à la hussarde». Même problème à Bab El Oued où les coupures d'eau sont trop fréquentes et à des heures diverses. En outre, le comble de l'absurdité, c'est que ces restrictions d'eau continuent, au lendemain même du discours du ministre des Ressources en eau, Mustapha-Kamel Mihoubi, lors d'une visite au siège de la Seaal en compagnie du wali d'Alger pour déterminer les causes à l'origine des perturbations enregistrées dans la distribution de l'eau. Mihoubi avait alors donné

des instructions fermes pour assurer un approvisionnement régulier en eau potable suivant le programme établi à Alger, insistant sur l'importance de l'augmentation de la production de l'eau pour approvisionner les citoyens et éviter les coupures ou les perturbations. Le ministre ne s'est pas arrêté là et a également mis fin, vendredi dernier, aux fonctions des directeurs de la distribution et de la production de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal), chargeant le directeur des ressources en eau de la wilaya

d'Alger d'assurer la gestion sous l'autorité du wali, suite aux perturbations enregistrées dans certains quartiers de la capitale. En effet, dans un communiqué on y indique que «suite aux perturbations enregistrées dans certains quartiers d'Alger, le ministre des Ressources en eau a mis fin aux fonctions des directeurs de la distribution et de la production de la Seaal et a chargé le directeur des ressources en eau de la wilaya d'Alger d'assurer la gestion sous l'autorité du wali d'Alger». Les coupures d'eau dans toutes les wilayas du pays

sont devenues récurrentes depuis mars dernier, au point où certaines localités sont privées d'eau pendant plusieurs jours et d'autres alimentées pendant quelques heures seulement par semaine. Notre tentative de contacter par téléphone le chargé de communication de la société a été vaine malgré notre insistance. Une bonne communication est à même de désamorcer tous les problèmes, puisque dès qu'il est informé, le citoyen comprend d'abord, accepte ensuite la situation et se prépare en conséquence. T. K.

Sahara occidental

L'Algérie appelle à la nomination rapide d'un nouvel émissaire

L'ambassadeur d'Algérie aux Nations unies, Sofiane Mimouni, a appelé, lundi, à la nomination rapide d'un nouvel envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara occidental, déplorant la «procrastination unilatérale» et les «obstacles dressés sciemment» face à l'organisation du référendum d'autodétermination dans les territoires occupés. «La reprise des pourparlers directs et substantiels entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario est la voie évidente pour parvenir à une solution juste et durable. Dans cet esprit, nous exhortons le Secrétaire général à nommer rapidement un nouvel envoyé personnel dans l'espoir qu'il contribuera à relancer le dialogue entre les deux parties», a indiqué M. Mimouni qui s'exprimait à l'occasion de la session annuelle du Comité spéciale de la décolonisation, dit Comité des 24. Il a déploré, lors de son

intervention aux travaux du Comité, l'incapacité de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) à remplir sa mission, notant au passage que de nombreuses opportunités avaient été manquées pour parvenir à une solution juste à la question sahraouie. «La question du Sahara occidental a toujours été et reste une question de décolonisation», a assuré le diplomate algérien, rappelant que «l'avis consultatif historique de 1975 de la Cour internationale de justice a considéré que le Maroc n'avait aucune autorité sur le Sahara occidental». De plus, «toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies et du Conseil de sécurité ont réaffirmé la nécessité du libre exercice du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental», a-t-il également signalé.

Trop d'initiatives entravées et d'occasions manquées

«Aucun fait accompli, ni aucune tentative de modifier la composition démographique de la population du Sahara occidental, et certainement aucune déclaration ou action unilatérale ne peut réécrire ces faits ou avoir un effet juridique sur un principe de Jus Cogens (Droit contraignant)», a ajouté Sofiane Mimouni.

Il a estimé, en outre, qu'il y a eu «trop d'initiatives entravées et d'occasions manquées pour obtenir une solution juste et définitive à la question du Sahara occidental».

Il citera, à titre d'exemple, «le plan de règlement ONU-OUA en 1991, les négociations de Houston en 1997, le plan de paix Baker en 2003, puis la lueur d'espoir de Horst Kohler qui s'est vite éteinte». D'autre part, «l'Union

africaine a contribué aux efforts de paix. Le récent Sommet du Conseil de paix et de sécurité tenu en mars 2021 est un exemple clair de cet engagement», a-t-il rappelé. Selon lui, les obstacles dressés face à la tenue du référendum d'autodétermination au Sahara occidental «a conduit à la détérioration de la situation sur le terrain».

Le cessez-le-feu s'est effondré, le processus de paix ne voit aucune perspective avec le poste vacant d'envoyé personnel depuis plus de deux ans. «Le Conseil de sécurité est dans l'impasse et votre estimé Comité est incapable ou refuse de s'acquitter de sa responsabilité», a-t-il poursuivi.

Pendant ce temps, dans un contexte de pandémie, le peuple sahraoui lutte toujours et subit de graves violations de ses droits humains et politiques, privé de son droit de décider, alors que ses ressources natu-

relles sont systématiquement pillées, a-t-il également noté. Cette situation appelle, assure-t-il, davantage d'efforts pour sortir de cette impasse et un plus grand engagement du Comité de la décolonisation, ainsi que de l'Assemblée générale, et surtout du Conseil de sécurité dans la mise en œuvre de leurs propres résolutions.

«L'Algérie, en sa qualité de pays observateur voisin qui place les principes d'autodétermination et de liberté au cœur de sa politique étrangère, continuera à remplir, en toute transparence, ses devoirs envers la population réfugiée à Tindouf et le peuple du Sahara occidental, et continuera de soutenir les efforts du Secrétaire général ainsi que ceux du Comité des 24 pour mener le processus de décolonisation du Sahara occidental à sa conclusion tant attendue», a conclu le diplomate.

Hani T.

Elle aura lieu les 17,18 et 19 juin

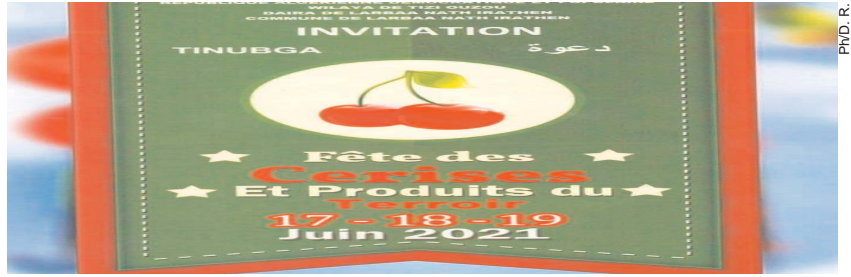
La fête de cerises de Larbaa Nath Irathen revient après cinq années d'absence

■ Au programme de la manifestation tant attendue, une expo-vente des cerises et autres fruits et produits du terroir et d'objets de l'artisanat. Des conférences thématiques en relation avec les activités agricoles sont également programmées.

Par Hamid Messir

Après cinq années d'absence, la fête des cerises de l'ex-Fort National (27 km au sud de Tizi Ouzou) sera célébrée à nouveau pendant trois jours à compter de demain jeudi. En effet, l'Assemblée populaire communale de Larbaa Nath Irathen a concocté un programme d'activités agricoles, sportives, culturelles et artisanales, pour ressusciter cette traditionnelle fête à la faveur d'une bonne production de cerise enregistrée cette année dans la région. Elle se déroulera du 17 au 19 juin courant. Au programme de la manifestation tant attendue, une expo-vente des cerises et autres fruits et produits du terroir et d'objets de l'artisanat. Des conférences thématiques en relation avec les activités agricoles comme «la réhabilitation du cerisier et des produits du terroir», «labellisation des produits du terroir» et «gestion des déchets : le tri sélectif et le compostage»

seront animées par des spécialistes du domaine. De la boxe, du football, de l'athlétisme, de la pétanque, du cyclisme, du handball, du basketball et des exhibitions en arts martiaux, sont au programme de ces festivités de la fête des cerises de Larbaa Nath Irathen qui seront clôturées par un gala artistique avec des chanteurs locaux. H. M.



PHD. R.

Accidents de la circulation

31 morts et 1 448 blessés en une semaine

Trente-et-une personnes ont trouvé la mort et 1 448 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus durant la période du 6 au 12 juin à travers le territoire national, a indiqué, hier, la Protection civile, dans un bilan hebdomadaire.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya Djelfa avec 4 personnes décédées et 29 autres blessées dans 21 accidents de la circulation, précise la même source.

Les unités de la Protection civile ont procédé, en outre, à l'extinction de 1 753 incendies urbains, industriels et autres, et effectué 8 248 opérations d'assistance à des personnes en danger et diverses.

Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont

effectué, durant la même période, 294 opérations de sensibilisation à travers le territoire national pour rappeler aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de la distanciation physique, ainsi que 384 opérations de désinfection générale ayant touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés et les zones d'habitation, ajoute le même bilan.

Illizi : deux morts près de la région El Hamra

Deux personnes ont trouvé la mort suite à un accident de la circulation survenu près de la région El Hamra, dans la wilaya d'Illizi, a-t-on appris, hier, auprès des services de la Protection civile (PC).

L'accident s'est produit lundi, suite au dérapage et renverse-

ment d'un véhicule tout-terrain à une distance de 30 kilomètres de la région El Hamra, au niveau de la route nationale (RN-3), causant la mort sur place de deux personnes, un homme (50 ans) et une jeune fille (25 ans), selon la même source.

Les agents de la Protection civile sont intervenus pour évacuer les corps des deux victimes à la morgue de l'Etablissement public hospitalier (EPH) de la commune de Bordj Omar Driss.

Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de cet accident mortel.

Naâma : mort de deux passagers d'un véhicule percuté par un train

Deux personnes sont mortes à bord d'un véhicule percuté par

un train de transport de voyageurs lundi dans la commune de Naâma, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.

L'accident s'est produit à 16h05 au niveau d'un passage à niveau à proximité de la cité 520 logements, à l'entrée nord de la commune de Naâma, lorsqu'un véhicule utilitaire tentait de passer au même moment que le train de transport de voyageurs assurant la desserte Oran-Béchar, a-t-on indiqué.

Deux personnes âgées de 56 et 57 ans qui étaient à bord du véhicule sont mortes sur place et les agents de l'unité principale de la Protection civile, soutenus par deux camions de secours et deux ambulances, sont intervenus pour transférer les corps des victimes à la morgue de l'hôpital Kadri-Mohamed de Naâma, a-t-on ajouté.

Nacer G.

Actuel

Djezzy SPECIAL revient avec un volume internet généreux !

DJEZZY marque encore une fois le marché des télécommunications en dévoilant la nouvelle version de son offre exclusive DJEZZY SPECIAL, l'unique offre qui propose des appels en illimité vers tous les réseaux et qui compte désormais un volume internet plus généreux avec 40 Go/mois au lieu de 25 Go.

La nouvelle offre DJEZZY SPECIAL apporte, pour le segment post-payé et entreprises, des avantages exceptionnels afin de répondre aux exigences du marché et permet à ses clients de se connecter et de communiquer en toute liberté.

Les avantages de l'offre DJEZZY SPECIAL post-payé se présentent comme suit :

- Des appels gratuits et illimités vers tous les réseaux nationaux.

- Un volume internet de 40 Go au lieu de 25 Go.

- SMS illimités vers Djezzy .
- Tout cela pour le même prix de 2 000 DA/mois.

Djezzy SPECIAL est disponible pour les anciens et les nouveaux clients post-payés particuliers et professionnels dans les boutiques Djezzy et les points de vente agréés à travers le territoire national.

Djezzy vous invite à vous connecter à son site web : www.djezzy.dz pour découvrir plus de détails sur l'ensemble de ses offres.

Communiqué

Conseil des ministres arabes de l'Information

Belhimer participe au Caire aux travaux de la 51^e session

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, participe au Caire aux travaux de la 51^e session du Conseil des ministres arabes de l'Information et de la 13^e session du Bureau exécutif, a indiqué lundi un communiqué du ministère. En marge des travaux de ces deux sessions qui ont été précédées par la 95^e session de

la Commission permanente de l'information arabe, M. Belhimer a visité, avec la délégation l'accompagnant, le groupe de presse «Al-Ahram», où il a été reçu par le président du Conseil d'administration de la Fondation Al-Ahram, Abdel-Mohsen Salama, et le rédacteur en chef du journal «Al-Ahram», Alaa Thabet, en présence de hauts responsables de la Fondation. La rencontre a

porté sur «les voies et moyens de renforcer les relations bilatérales entre les établissements médiatiques des deux pays, notamment entre les groupes Al-Ahram et Echaab», a précisé la même source. Il a, dans ce cadre, été convenu d'établir une coopération et un jumelage entre les deux établissements, partant de «la forte volonté qui anime les deux parties en faveur du renfor-

cement des relations bilatérales privilégiées entre les deux pays frères, l'Algérie et l'Egypte». A cette occasion, le ministre a visité les principaux services d'«Al-Ahram» où des explications lui ont été fournies sur leurs missions et leurs activités qui témoignent de la longue expérience de la Fondation Al-Ahram, a ajouté le communiqué.

Yanis H.

Organisation internationale du travail

Election de l'Algérie au Conseil d'administration pour trois ans

L'Algérie a été élue membre du groupe des gouvernements au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une période de trois ans, à l'occasion de la 109^e session de la Conférence internationale du travail qui se déroule par visioconférence à Genève (Suisse), indique, hier, un communiqué ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

«La Conférence internationale du travail a élu l'Algérie, le 14 juin

2021, comme membre du groupe des gouvernements au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour une période de trois ans (de juin 2021 à juin 2024), en obtenant 208 voix du collège électoral gouvernemental, et ce, à l'occasion des travaux de la 109^e session de la Conférence internationale du travail qui se déroule par visioconférence à Genève (Suisse)», précise la même source.

L'Algérie sera représentée au sein du Conseil d'administration

de l'OIT en tant que membre adjoint au titre du siège dit «flottant», attribué à tour de rôle à l'Afrique et aux deux Amériques à chaque mandat, ajoute le communiqué, précisant que cette élection constitue «un important acquis pour l'Algérie au sein de cette Organisation internationale et une reconnaissance des Etats-membres du rôle actif de l'Algérie au sein de l'OIT et des efforts consentis pour promouvoir l'agenda du travail décent et la justice sociale».

«Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif de l'Organisation internationale du travail. Il exerce deux types de fonction : d'une part, une fonction de contrôle du Bureau International du Travail et d'autre part, un certain nombre de fonctions propres portant sur le fonctionnement de l'OIT et sur des questions relatives aux normes internationales du travail», explique le communiqué.

Yanis B.

Lancement prochain du projet de zone frontalière franche pour activités économiques

Les travaux de réalisation d'une zone frontalière franche pour les activités économiques vont être lancés prochainement dans la commune de Taleb-Larbi (80 km à l'est d'El-Oued), a-t-on appris, hier, des responsables de cette collectivité.



Par Farid M.

Cette zone franche a été délimitée sur une superficie de 500 hectares, extensible à

2 000 ha, au niveau de la zone de Bir-Bouaroua, près du poste frontalier Taleb-Larbi, aux frontières avec la Tunisie, a précisé le président de l'Assemblée populaire communale de Taleb-Larbi,

Brahim Douim.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux programme portant création de zones franches sur le territoire de cinq wilayas frontalières, à savoir El-

Oued, Tamanrasset, Tindouf, Illizi et Adrar, dans le but de promouvoir les opportunités de l'investissement économique hors hydrocarbures, a-t-il souligné.

Il permettra aux promoteurs de se lancer dans une dizaine d'activités économiques susceptibles de booster la dynamique économique dans la région, dont le stockage, la fabrication, la distribution, la réexportation, les services et autres activités, a-t-il détaillé. M. Douim a fait part aussi de la mise en place, par souci d'impulser les activités économiques dans le Sud et de contribuer au développement de l'économie nationale, d'une batterie de mesures et d'avantages au profit des opérateurs économiques en zones franches, dont l'exonération des investissements d'impôts et taxes et toutes opérations d'imputation à caractè-

rière fiscale, parafiscale ou douanier, en sus de l'octroi éventuel de prêts bancaires à taux réduits. La création d'une zone frontalière franche pour activités économiques, une des préoccupations soulevées par les opérateurs économiques de la wilaya d'El-Oued, notamment au volet agricole, devra constituer une «porte» frontalière d'exportation des produits agricoles et aller à la conquête des marchés extérieurs.

F. M.

Inde Le taux de chômage en baisse après l'assouplissement des mesures de confinement

LE TAUX de chômage urbain en Inde a chuté à 9,7 % au cours de la semaine terminée le 13 juin, contre 14,7 % en mai dernier, selon les données publiées par le Centre indien de monitoring économique (CMIIE).

La baisse du taux de chômage est due principalement au repli significatif des cas de Covid-19 qui a incité les Etats indiens à assouplir les mesures de confinement et autoriser les déplacements des personnes, indique un rapport du CMIIE. De même, dans l'Inde rurale, le taux de chômage s'est amélioré à 8,23 %, contre 10,63 % en mai dernier, précise la même source.

Plus de 23 millions de personnes ont perdu leur emploi lors de la deuxième vague de la pandémie ayant frappé le pays en avril et mai derniers, fait savoir la même source.

Le taux de chômage national avait atteint un niveau record de 23,52 % en avril 2020, alors que le pays était sous l'emprise de la première vague du Covid-19. Selon des économistes indiens, l'assouplissement progressif des restrictions liées au Covid par plusieurs Etats a aidé les travailleurs du secteur informel et les petits entrepreneurs à reprendre leurs activités. Mais le secteur formel est toujours en difficulté et sa reprise dépendrait d'une reprise de la demande et d'un retour à une production optimale. Selon la Banque mondiale, l'économie indienne devrait enregistrer une croissance positive de 8,3 % au titre de l'exercice 2021-2022, après s'être contractée de 7,3 % en 2020-2021, plongeant le pays dans sa première récession depuis l'indépendance.

R. E.

F. Y.

H. S.

Samia Y.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

H. S.

Pétrole

Le Brent à plus de 73 dollars à Londres

Les prix du pétrole affichaient une hausse timide hier, mais restaient proches de leurs sommets en plus de deux ans, poussés par une demande vive et un retour moins probable, du moins à court terme, des exportations iraniennes.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 73,09 dollars à Londres, en hausse de 0,32 % par rapport à la clôture de la veille.

A New York, le baril de WTI

pour le mois de juillet avançait dans le même temps de 0,28 %, à 71,08 dollars.

Le Brent et le WTI évoluent proches de leurs précédents records: ils ont atteint lundi 73,64 dollars et 71,78 dollars, une première depuis respectivement mai 2019 et octobre 2018.

Les analystes voient dans les bonnes nouvelles continues sur le front de la demande et le sentiment optimiste sur les marchés financiers les principales raisons de cette hausse.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) est venue vendredi confirmer cette tendance visible depuis le début de l'année, prévoyant dans son dernier rapport mensuel que la demande mondiale de pétrole devrait dépasser les niveaux d'avant la pandémie d'ici la fin de 2022.

De plus, le retour sur le marché du pétrole iranien semble de moins en moins probable, du moins dans un avenir proche.

Les observateurs de marché considèrent qu'un accord est

loin d'être imminent. Conséquence, la perspective d'une augmentation de l'offre en provenance d'Iran s'estompe, estiment-ils.

L'industrie pétrolière iranienne est soumise à embargo par les Etats-Unis, mais une amélioration des relations entre Washington et Téhéran pourrait conduire à l'allègement de ces sanctions et donc à l'arrivée sur le marché d'un volume important de pétrole.

Samia Y.

Monnaies

L'euro monte légèrement face au dollar

L'euro montait légèrement face au dollar hier, les cambistes se focalisant sur le début de la réunion de politique monétaire de la Banque centrale américaine (Fed) dont le résultat ne sera connu qu'aujourd'hui. Avant midi, l'euro gagnait 0,02 % face au dollar, à 1,2124 dollar pour un euro.

Même si l'inflation augmente aux Etats-Unis (elle a atteint en mai 5 % sur un an), la Fed a affirmé à de multiples reprises qu'elle ne durcirait pas sa politique moné-

taire tant que le pays n'approcherait pas plus du plein-emploi. Cependant, la hausse de l'inflation pourrait pousser la banque centrale à prudemment signaler un durcissement à venir. Une politique monétaire plus stricte rendrait le dollar plus attractif pour les cambistes. Selon les analystes, les indicateurs qui seront publiés aujourd'hui pourraient influencer la décision de la Fed. Les ventes au détail et la production industrielle américaine pour mai seront publiées en

cours de séance.

Ainsi, des signes d'une demande forte mettraient en avant la reprise du marché du travail. Cependant, aucun investisseur ne voudra prendre de position trop tranchée, tant les incertitudes sont élevées, expliquent les analystes.

La livre sterling souffrait de son côté de perspectives assombries par la propagation du variant Delta.

Le Premier ministre britannique, Boris Johnson, a en effet

annoncé, lundi, repousser de quatre semaines, jusqu'au 19 juillet, la levée des dernières restrictions instaurées en Angleterre pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, en raison d'une poussée de cas liée au variant Delta, initialement apparu en Inde.

La devise britannique reculait de 0,21 % face au dollar à 1,4082 dollar pour une livre et de 0,23 % face à l'euro à 86,08 pence pour un euro.

H. S.

France

L'inflation accélère en mai à 1,4 % sur un an

L'inflation a encore accéléré en France en mai, atteignant 1,4 % sur un an après 1,2 % en avril, toujours tirée par les prix de l'énergie, selon des chiffres définitifs de l'Institut français de la statistique «Insee», publiés hier. En mai, les

prix de l'énergie ont ainsi bondi de 11,7 %, toujours stimulés par la hausse de la demande, elle-même alimentée par la levée des restrictions de déplacement un peu partout dans le monde, détaille l'Insee, après avoir grimé de 8,8 % en avril.

Les prix des services ont légèrement ralenti (+1,1 % après +1,2 %), tout comme ceux du tabac (+5,3 % après +5,8 %). En revanche, la baisse des prix de l'alimentation (-0,3 %) et des produits manufacturés (-0,1 %) s'est poursuivie. Sur un mois, les prix

à la consommation ont augmenté de 0,3 % en mai, après +0,1 % en avril. Enfin, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), qui sert de base de comparaison au niveau européen, a augmenté de 1,8 % sur un an, après 1,6 % en avril.

F. Y.

«Donnez votre sang pour faire battre le cœur du monde»

L'Agence nationale du sang célèbre la Journée mondiale du donneur de sang

■ L'Agence nationale du sang (ANS) a célébré, lundi à Alger, la Journée mondiale du donneur de sang, coïncidant avec le 14 juin de chaque année, et placée cette année sous le slogan «Donnez votre sang pour faire battre le cœur du monde».

Par Hamid N.

La journée a été célébrée en présence notamment du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, du représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Algérie, François Bla Nguessan, et du représentant du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Cheikh.

Prenant la parole à cette occasion, M. Benbouzid a tenu d'abord à saluer l'ensemble des donneurs de sang algériens pour «leur grande générosité et leur contribution cruciale à sauver des vies humaines et à améliorer l'état de santé des malades».

Le ministre a ajouté que la célébration de la Journée mondiale du donneur de sang,

décrétée depuis l'année 2004, était une occasion pour «sensibiliser les gens sur l'importance du don de sang dans les systèmes de santé des pays et de la place qu'il y occupe», soulignant qu'il s'agit d'«une des parties fondamentales de la santé publique».

A ce propos, M. Benbouzid a rappelé que la nouvelle loi algérienne sur la santé confirme que «le don de sang est un service public gratuit, fondé sur le principe de la solidarité», affirmant qu'«il est strictement interdit de faire du don de sang une activité à caractère commercial ou à but lucratif».

Il a salué, aussi, le fait que «le don de sang en Algérie s'est poursuivi au même rythme, malgré une situation sanitaire actuelle marquée par la pandémie de Covid-19».

De son côté, M. Bla Nguessan a présenté le messa-



ge du directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, adressé pour l'occasion, dans lequel il a exhorté les gouvernements en collaboration avec les associations des donneurs de sang et les organisations non gouver-

nementales (ONG) qui activent dans ce domaine à «mettre en place les systèmes et les infrastructures nécessaires pour accroître la collecte du sang auprès des donneurs volontaires».

Pour sa part, M. Cheikh a

mis en exergue le rôle des mosquées dans la sensibilisation des populations sur l'importance et l'utilité du don de sang, en affirmant que «la vie humaine est une chose qui revêt un caractère sacré».

H. N.

Cours suprêmes et Cours constitutionnelles africaines

Le premier président de la Cour suprême met en avant les efforts de l'Algérie en matière de e-gouvernance

Le premier président de la Cour suprême, Abderrachid Tabi, a mis en avant les efforts consentis par l'Algérie pour la mise en place des outils de gouvernance électronique (e-gouvernance) et l'accélération de sa généralisation, notamment «ces derniers temps avec la nécessité impérieuse dictée par la pandémie de nouveau coronavirus».

Intervenant par visioconférence à la 5^e réunion de haut niveau des présidents des tribunaux constitutionnels, des Cours suprêmes et des Cours constitutionnelles africaines, tenue du 11 au 15 juin au Caire (Egypte) autour de «la justice électronique et la transition numérique : Cour suprême électronique comme modèle», M. Tabi a souligné le développement accéléré et accru en termes d'adoption des outils de la e-gouvernance.

«L'Algérie s'attelle, depuis des années, à s'adapter à ce développement et à sa généralisation, notamment ces derniers temps vu la nécessité impérieuse dictée par la propagation de la pandémie de nouveau coronavirus», a-t-il affirmé, citant dans le cadre de l'intérêt accordé par le président de la République à cette entreprise, «la désignation pour la première fois d'un ministre en chargé de la Numérisation et des Statistiques».

Il a affirmé, en outre, que le projet de la Cour suprême électronique «compte parmi les mécanismes arrêtés pour appliquer la réforme de la justice dans son volet inhérent à la modernisation du secteur et visant à instaurer la justice électronique».

Cette démarche vise à moderniser les méthodes de travail des magistrats en allant vers l'abandon total du support papier et l'adoption du dossier numérique qui facilite l'échange entre le secrétariat du greffe et les magistrats, d'où un gain de temps et d'avantage de transparence dans le traitement des dossiers judi-

ciaires, a-t-il poursuivi.

La plateforme numérique de la Cour suprême, déjà engagée, permet d'effectuer les différentes procédures légales comme «la répartition des dossiers entre les présidents de Chambres avec la possibilité pour eux de distribuer aux Conseillers les dossiers de recours, de les télécharger et d'élaborer les rapports y afférents».

Ce projet «permettra à l'avenir de tenir les délibérations à distance chaque fois que nécessaire», a fait savoir le premier président de la Cour suprême, précisant que le nouveau système de travail a été adopté, depuis le début de l'année 2021, au niveau de 4 services pilotes en prévision de sa généralisation.

La gouvernance des médias sociaux implique la régulation de leur utilisation

Evoquant, par ailleurs, la gouvernance des médias sociaux, M. Tabi a fait observer que «l'utilisation croissante des médias sociaux ainsi que leur impact sur les sociétés ont rendu impérative leur régulation», estimant qu'«il s'agit d'une nouvelle bataille induite par l'exploitation de ces plateformes en tant qu'instruments politiques, loin de leur rôle social initial». «En effet, elles sont souvent utilisées pour relayer des rumeurs, des fake-news et même des faits montés de toutes pièces», a-t-il souligné.

Et d'ajouter que «la gouvernance des médias sociaux requiert la promulgation de législations et l'adoption de politiques er de dispositifs pour réguler leur utilisation, notamment en ce qui concerne l'identité de l'utilisateur, le contenu publié et la responsabilité juridique qui incombe au propriétaire du compte».

Il a relevé, dans ce sens, «le rôle important que jouent ces réseaux dans la modé-

lisation de l'opinion publique et la vitesse qui les caractérise en termes de transmission de l'information, d'où le penchant des organisations clandestines ou terroristes à s'en servir».

Concernant le cadre juridique régissant ces plateformes, M. Tabi a cité notamment la loi 09-04 du 5 août 2009 portant règles particulières relatives à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication qui définit les obligations des fournisseurs de services, à savoir l'assistance aux autorités chargées des enquêtes judiciaires pour la collecte ou l'enregistrement, en temps réel, des données permettant d'identifier les ou les destinataires de la communication ainsi que les adresses des sites visités.

Il a rappelé, à cet égard, que cette loi a institué l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication, qui a pour mission principale la dynamisation et la coordination des opérations de prévention et de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication et l'assistance des autorités judiciaires et des services de police judiciaire dans leurs investigations, outre l'échange d'informations avec ses interfaces à l'étranger aux fins de réunir toutes données utiles à la localisation et à l'identification des auteurs des infractions liées à ces technologies.

M. Tabi a également évoqué d'autres textes juridiques, notamment la loi fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, la loi relative au commerce électronique, la loi relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel et la loi sur la lutte contre la discrimination et le discours de haine promulguée en 2020.

Dans le même ordre d'idées, le premier président de la Cour suprême a fait état de la préparation en cours d'une loi régissant la presse électronique et les sites d'information ainsi que les conditions de leur accréditation.

L'expérience de l'Algérie dans la lutte antiterroriste mise en exergue

Concernant le thème de «la lutte antiterroriste sous la supervision de la justice», M. Tabi a affirmé que «l'Algérie a été le pays le plus affecté par le terrorisme auquel elle a fait face, seule, une décennie durant», rappelant «le lourd tribut payé pour sauver l'Etat national».

«Le monde n'a prêté attention à notre tragédie qu'après les événements du 11 septembre 2001», a-t-il fait remarquer.

«L'Algérie a élaboré des législations nationales pour lutter contre ce fléau et coordonné ses efforts avec la communauté internationale dans le respect des Conventions internationales», a-t-il ajouté dans ce sens, évoquant son attachement à trouver l'équilibre requis entre les exigences de la lutte antiterroriste et le respect des droits de l'Homme et la préservation des droits et libertés.

Il a rappelé, en outre, que «c'est elle qui a appelé à la criminalisation du paiement de rançon pour la libération des otages pour assécher le financement du terrorisme, convaincue que le financement est une arme aux mains des terroristes». «L'Algérie a procédé, par ailleurs, à l'amendement du code pénal à travers l'élargissement de la définition de l'acte terroriste à tout sabotage ciblant la sécurité de l'Etat, l'unité nationale et la stabilité des institutions ainsi que la création d'une liste nationale des personnes et entités terroristes», a-t-il également rappelé.

R. S.

21^e Festival culturel européen en Algérie

Une édition animée par des artistes algériens

■ Organisé chaque année en Algérie, le 21^e Festival culturel européen sera animé uniquement par des artistes algériens, précise un communiqué de la Délégation de l'Union européenne en Algérie. Prévues du 24 juin au 02 juillet prochain, cette édition sera marquée par des spectacles d'artistes algériens qui interpréteront des chansons du répertoire musical européen, précise la même source.



Par Adéla S.

« **A**près une année d'absence en raison de la crise sanitaire, le festival renoue avec le public algérien avec une édition animée exclusivement par des artistes algériens », précise le communiqué. Même si les noms des artistes participants ne sont pas encore tous dévoilés, les organisateurs affirment que « des représentations diversifiées auront lieu, combinant rai, rock, pop, gnaoui, en passant par la musique classique, andalouse, kabyle ou encore chaoui ».

Placée sous le thème « L'Algérie chante l'Europe », cet événement qui offre l'opportunité de la promotion du dialogue, de la pluralité et de la diversité culturelle algéro-européenne, « se veut être égale-

ment un soutien au monde artistique qui a été sévèrement touché par les effets de la pandémie mondiale ».

La soirée inaugurale de cet événement devra être animée par le groupe « Raina Rai », en plus de l'Orchestre symphonique de l'Opéra d'Alger ou encore la chanteuse de musique andalouse, Zakia Kara Terki.

Quant à la soirée de clôture, elle sera animée par « un orchestre exceptionnel de jeunes talents, constitué à l'occasion, qui montera sur scène avec une programmation surprise », précise le communiqué.

Le 21^e Festival culturel européen « sera retransmis pour la première fois sur une chaîne de télévision nationale, El Djazairia One, média officiel de l'événement, qui assurera la diffusion, en différé, de toutes les représentations musicales au programme ».

Il est à noter qu'un protocole sanitaire a été mis en place afin d'assurer le respect des mesures de prévention, assurent encore les organisateurs qui précisent que « seule la moitié des sièges seront occupés » durant les concerts, interdits aux enfants de moins de 12 ans.

Le Festival culturel européen se tient depuis 2000 en Algérie, l'édition 2020 a été ajournée en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus.

A. S.

Coup d'envoi de la première édition

Journées nationales du cinéma amateur à Aïn Témouchent

Pas moins de 10 courts métrages sont en lice pour le prix « Syfax » du court métrage, dans sa première édition organisée dans le cadre des Journées nationales du cinéma amateur dont le coup d'envoi a été donné lundi à la maison de culture Aïssa-Messaoudi d'Aïn Témouchent.

Vingt-six œuvres cinématographiques, dont 10 courts métrages, ont été retenus pour le prix « Syfax du court métrage », a indiqué le directeur de la maison de culture, Mohamed

Amine Mekaoui, en marge de cette manifestation culturelle organisée en coordination avec l'établissement « El Boulay cinéma » de production cinématographique et l'association culturelle « Ecole des sept arts » d'El Amria. Un jury composé de professeurs spécialisés dans le domaine du cinéma a été désigné afin de choisir les meilleures œuvres qui participeront à cette compétition et pour annoncer les lauréats du titre du meilleur court métrage, ainsi que des prix du meilleur scénario, du meilleur rôle masculin et

féminin, a-t-il dit. Des ateliers de formation pour les amateurs du 7^e art sont aussi programmés tout au long des trois jours de cette manifestation, à travers laquelle les organisateurs entendent encourager les jeunes talents et les inciter à entrer dans le monde de l'investissement dans le domaine de l'industrie cinématographique, auquel le ministère de tutelle accorde un intérêt particulier, a déclaré le même responsable.

Cette manifestation culturelle regroupe 45 artistes, entre réalisateurs et acteurs. Le public

témouchentois est au rendez-vous avec plusieurs représentations cinématographiques dédiées aux 10 courts métrages participants, en plus des films hors compétition.

Des sorties seront également organisées au profit des réalisateurs et acteurs participants pour leur faire découvrir les sites archéologiques et touristiques de la wilaya d'Aïn Témouchent, pouvant être utilisés pour la réalisation d'œuvres cinématographiques, a ajouté la même source.

F. H.

Après la sortie d'un dixième et onzième films

La saga «Fast and Furious» va s'arrêter

Cette annonce ne va pas réjouir les nombreux fans inconditionnels de la saga. L'acteur phare de «Fast & Furious», Vin Diesel, a annoncé dans une interview à l'agence de presse américaine Associated Press que les aventures de Dominic Toretto et ses acolytes prendraient fin en

2024 après la sortie d'un dixième et onzième films.

C'est en septembre 2001 que le monde a découvert, pour la première fois, l'équipe de Toretto et son amour pour la vitesse et les voitures de sport. Après un succès notable, avec plus de 200 millions de dollars de recettes engrangées selon

Box Office Mojo, le réalisateur Justin Lin a poursuivi l'aventure pendant plusieurs années. Mais il semble que les voitures et leurs conducteurs doivent désormais ralentir et mettre fin à leurs courses éfrénées.

Selon le comédien américain, c'est la société de production Universal Pictures qui

a décidé de clore «Fast and Furious» en deux parties. «Nous sommes en train de tout reconfigurer, de sorte que les deux prochains films devraient conclure cette incroyable aventure», a déclaré le réalisateur à l'agence de presse américaine.

R. I.

Théâtre

Organisé par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel

Tournée nationale de la pièce théâtrale «Waq Waq»

Du 18 juin au 2 juillet 2021

L'Agence algérienne pour le rayonnement culturel, Aarc, en partenariat avec la coopérative culturelle «Mémoire», organise une tournée nationale de la pièce théâtrale «Waq Waq». Mise en scène : Adila

Bendimerad/ Interprétation : Adila Bendimerad et Tarek Bouarrara /Musique : Aboubaker Maatalah

Programme :

18 juin : Maison de la culture Bordj Bou-Arréridj

19 juin : Maison de la culture «Ali-Zaamoum»

20 juin : Théâtre régional de Tizi

ouzo

23 juin : Tlemcen Maison de la culture «Abdelkader-Alloula»

24 juin : Théâtre régional de Sidi Bel-Abbès

25 juin : Théâtre régional de Saïda

26 juin : Théâtre régional de Mascara

27 juin : Mostaganem Maison de la culture «Ould-Abderrahmane-Kaki»

28 juin : Maison de la culture de la wilaya de Chlef

02 juillet : Koléa Maison de la culture «Ahmed-Aroua»

Toutes les représentations sont prévues à 20h30.

M. K.



Afghanistan

La campagne anti-polio visée, faisant cinq morts et quatre blessés

■ Hier, dans l'est de l'Afghanistan, une série d'attaques apparemment concertées a fait au moins cinq morts et quatre blessés parmi les employés du programme de vaccination anti-polio, auquel s'opposent généralement les talibans.

Par Mourad M.

Selon les autorités, les premières attaques se sont produites entre 30 minutes et une heure d'intervalle les unes des autres dans la province du Nangarhar, suivies d'une dernière, survenue un peu plus tard.

«Ils étaient là pour immuniser les enfants contre la polio quand ils ont été tués par des hommes armés», a déploré le porte-parole du ministère de la Santé, Osman Taheri, joint par l'AFP, précisant que les attentats s'étaient déroulés en trois lieux différents.

Trois des attaques, dont la dernière, ont visé le district de Khogyani, faisant au total trois morts et un blessé, et celui de Surkhrod (deux morts).

C'est le porte-parole du gouverneur de la province, Attaullah Khogyani, qui a annoncé la dernière attaque de Khogyani ayant

fait un mort.

Trois autres employés du programme de vaccination ont été par ailleurs blessés dans une attaque séparée à Jalalabad même, la capitale provinciale, a expliqué le porte-parole de la police du Nangarhar, Farid Khan.

«Il s'agissait d'attaques préparées et coordonnées par l'ennemi», a-t-il assuré.

Farid Khan a accusé les talibans d'être derrière ces attentats : «C'est l'œuvre des talibans, ils visent le personnel de santé et privent les gens des vaccins anti-polio».

Mais les insurgés ont démenti leur implication par la voix de leur porte-parole Zabihullah Mujahid : «Les talibans n'ont rien à voir dans ces attaques visant les vaccinateurs», a-t-il affirmé à l'AFP.

Les attentats d'hier interviennent moins de trois mois après une attaque dans laquelle trois

vaccinatrices avaient été tuées à Jalalabad.

Le virus de la poliomyélite a été éradiqué dans le reste du monde mais reste présent en Afghanistan et au Pakistan, deux pays où la vaccination est souvent regardée avec suspicion.

Au moment où les troupes américaines parachèvent leur retrait, qui doit être officiellement terminé d'ici au 11 septembre mais avance à grands pas, les talibans accentuent leur pression militaire sur l'armée afghane en province.

Souffonnés par les autorités d'être derrière plusieurs attaques récentes visant des civils, dont des démineurs dans le nord (10 morts) la semaine dernière, les talibans ont à chaque fois démenti.

Pour la cheffe de la Commission indépendante des droits de l'homme, Sharzadah Akbar, «nous sommes arrivés à un point où des employés du déminage, des infirmiers, des vaccinateurs, des défenseurs des droits de l'homme et toutes ces personnes qui essaient de sauver des vies et celles de nos enfants sont systématiquement



tuées».

«Et il n'y a aucun mécanisme de prévention ni aucune sanction pour les auteurs», a-t-elle dénoncé sur Twitter.

L'Afghanistan a lancé fin mai sa seconde campagne annuelle de vaccination anti-polio à destination de près d'un million d'enfants de moins de cinq ans, avec le soutien de l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les violences ont entravé de

précédentes campagnes dans le pays. De larges pans du territoire échappent au contrôle du gouvernement central et il est difficile pour les équipes de vaccination d'y accéder.

Les talibans continuent d'interdire aux autorités de mener des campagnes de vaccination en faisant du porte-à-porte dans les zones qu'ils contrôlent, dénonçant la vaccination comme un complot occidental visant à stériliser les enfants musulmans.

M. M.



Commentaire

Condamnations

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que l'Union européenne a déboursé 14 milliards il y a quelques semaines pour financer les candidatures d'adhésion de plusieurs pays, dont la Turquie, le pays d'Atatürk, sous la présidence de Recep Tayyip Erdogan, continue de prouver son éloignement des préceptes chéris par Bruxelles. En effet, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a prononcé hier deux condamnations contre la Turquie pour des violations de la liberté d'expression, à l'encontre d'une employée de service public et d'un étudiant qui avaient exprimé leur opposition envers les autorités. Le premier cas concerne une employée contractuelle du ministère de l'Éducation nationale turc qui avait apposé la mention «J'aime» sur Facebook sur certains contenus, critiquant notamment les pratiques répressives dont sont accusées les autorités, ou encourageant à manifester contre ces pratiques. L'employée avait été licenciée sans indemnisation, les autorités turques estimant que ces mentions pouvaient «perturber la paix et la tranquillité du lieu de travail». Elle avait ensuite été déboutée en justice, alors qu'elle demandait sa réintégration. À l'unanimité, les sept juges de la CEDH ont estimé que cette employée avait été licenciée en violation du droit à la liberté d'expression, garanti par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. «L'article 10 ne laisse guère de place pour des restrictions à la liberté d'expression dans deux domaines : celui du discours politique et celui des questions d'intérêt général», soulignent les magistrats dans leur décision. Ils notent que les motifs du licenciement «ne peuvent être considérés comme pertinents et suffisants». La Turquie a par conséquent été condamnée à verser 2 000 euros à l'ex-employée pour «dommage moral». Le deuxième dossier concerne un étudiant, condamné au pénal après avoir prononcé en 2012 un discours de soutien à des étudiants placés en garde à vue pour s'être opposés à la venue de Recep Tayyip Erdogan, alors Premier ministre, sur un campus universitaire. La CEDH reconnaît que les propos de l'étudiant contenaient «une certaine défiance et une dose d'hostilité» à l'égard d'Erdogan, mais souligne que «les limites de la critique admissible sont plus larges à l'égard d'un homme politique, visé en cette qualité, que d'un simple particulier». Elle estime qu'il n'y a «pas de rapport de proportionnalité raisonnable» entre la condamnation de l'étudiant et «le but légitime de la protection de la réputation de la personne concernée». À l'unanimité, les sept juges ont donc condamné la Turquie pour atteinte à la liberté d'expression, et lui ont ordonné de verser 2 000 euros à l'étudiant pour «dommage moral», et 2 000 euros pour frais et dépens. Et si les indemnisations semblent somme toutes assez ridicules, il n'en reste pas moins que ces énièmes condamnations ne font que démontrer une fois de plus que la Turquie sous le règne d'Erdogan n'est pas en mesure d'intégrer l'UE, surtout que plutôt que d'aller en s'améliorant, la mise en pratique des droits de l'Homme dans le pays ne fait que reculer.

F. M.

Nucléaire

Pékin veut rassurer après un problème dans la centrale nucléaire de Taishan

«Rien d'anormal» : la Chine s'est voulue rassurante hier, lors de sa première réaction officielle à un problème d'étanchéité dans sa centrale nucléaire de Taishan, Pékin assurant que les niveaux de radioactivité n'ont rien de préoccupant.

Les deux réacteurs de Taishan, situés à environ 120 km à l'ouest de Hong Kong, sont pour l'instant les seuls EPR à être entrés en service dans le monde.

Cette technologie, conçue pour offrir une puissance et une sûreté améliorées, est présentée comme le fleuron de la filière nucléaire française et une vitrine pour EDF. Mais elle a subi de nombreuses déconvenues, en France et en Finlande, où deux réacteurs en construction ont accumulé les retards et les dépassements budgétaires.

Deux autres EPR ont été commandés par la Chine : Taishan 1, commencé en 2009 et entré en service en 2018, et Taishan 2, raccordé en 2019.

La chaîne américaine CNN a annoncé lundi une possible «fuite» dans cette centrale.

EDF, qui est actionnaire à 30 % de la centrale aux côtés du groupe national CGN, a fait état de la présence de «gaz rares» dans le circuit primaire du premier réacteur, après la dégradation de la gaine de quelques

«craçons» contenant les pastilles d'uranium.

Le groupe en a été informé dès octobre, mais samedi des informations lui sont parvenues faisant état d'une hausse des concentrations de gaz, un phénomène «connu» et «prévu», selon EDF.

Le circuit primaire est un circuit fermé contenant de l'eau sous pression, qui s'échauffe dans la cuve du réacteur au contact des éléments combustibles.

La procédure prévoit que ces gaz soient collectés et traités afin d'en retirer la radioactivité, avant d'être rejetés dans l'air.

Lors de sa première réaction officielle, le gouvernement chinois s'est voulu hier rassurant, alors que les médias chinois, contrôlés par le régime communiste, observaient une grande discrétion sur cette affaire.

«D'après les informations fournies par les autorités compétentes, la situation actuelle à la centrale nucléaire de Taishan répond aux exigences techniques», a déclaré devant la presse un porte-parole de la diplomatie chinoise, Zhao Lijian.

«Il n'y rien d'anormal dans la radioactivité autour de la centrale nucléaire et la sécurité est garantie», a assuré M. Zhao.

L'organisme chinois de sûreté nucléaire a fait état ces derniers mois d'un incident survenu

à Taishan.

Le 5 avril, une «petite quantité de gaz radioactif a pénétré de manière inattendue dans la canalisation étanche du premier réacteur de la centrale», avait indiqué le régulateur.

Et la quantité de gaz alors rejetée représentait 0,00044 % de la limite annuelle réglementaire, selon lui.

Il n'est pas clair s'il s'agit du même problème que celui évoqué lundi.

«Aucune détection inhabituelle de radionucléide (un atome radioactif, NDLR) n'a été rapportée jusqu'à présent», a fait savoir hier depuis Vienne la CTBTO, l'organisation responsable de l'application du traité d'interdiction des essais nucléaires.

L'organisme dispose d'un réseau de plusieurs centaines de stations de surveillance des émissions de radioactivité anormales, y compris d'origine civile.

La Chine compte une cinquantaine de réacteurs en fonctionnement, ce qui la classe au troisième rang mondial derrière les États-Unis et la France.

En France, les critiques contre l'EPR se multiplient depuis l'annonce d'un incident à Taishan.

Mais la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a appelé à ne pas prendre de décisions hâtives sur de futurs chantiers.



Championnat Excellence de handball (messieurs) Le GS Pétroliers déclare forfait pour les play-offs

Le GS Pétroliers, pensionnaire du Championnat d'Excellence de handball (messieurs), en butte à des problèmes d'ordre financier, a annoncé lundi son forfait pour les tournois play-offs, prévus à partir d'hier, a-t-on appris auprès du club algérois.

«On fait face à une crise financière sans précédent depuis plusieurs mois déjà. Cette situation nous a poussé, avec un pincement au cœur, de déclarer forfait pour les play-offs, car on ne peut pas assurer les frais relatifs au protocole financier», a indiqué le président du GSP, Djaâfar Belhocine.

Une surprenante décision que vient de prendre le GSP, considéré comme la locomotive du handball algérien, et dont la composante de l'effectif représente le noyau de l'équipe nationale, estime les observateurs.

«A l'heure où je parle, nous n'avons encore rien reçu, alors que le début du premier tournoi est prévu pour ce mardi (hier).

Si d'ici-là, la situation viendrait à se débloquer, nous sommes prêts à revenir sur notre décision, sinon on sera contraints de renoncer à disputer le reste de la compétition», a-t-il ajouté. Et d'enchaîner : «La Sonatrach (propriétaire du club, ndr) n'a débloqué aucun centime jusque-là, j'espère qu'elle fera preuve de responsabilité pour éviter le forfait», a-t-il conclu.

Le GSP est le deuxième club de la division d'Excellence à annoncer son retrait, après le CR

Bordj Bou Arréridj.

Le club des Hauts-Plateaux a annoncé mercredi dernier son forfait des tournois play-offs pour les mêmes raisons.

Dans une lettre de désistement adressée à la Fédération algérienne de la discipline (FAHB) et publiée sur les réseaux sociaux, la direction du CRBBA a indiqué que ce retrait est dû à «des problèmes financiers et l'accumulation de dettes», soulignant que «l'équipe s'était préparée normalement pour la reprise de la compétition, mais le club est dans l'incapacité de prendre en charge les frais d'hébergement de restauration et de transport (HTR) pour les trois tournois play-offs». La Fédération algérienne de handball a fixé les dates des trois tournois play-offs du Championnat d'Excellence messieurs pour l'attribution du titre de champion d'Algérie de la saison 2019-2020, prévus respectivement les 15-16 juin, 25-26 juin et 3-5 juillet. La FAHB avait décidé de poursuivre la saison 2019-2020, après le feu vert du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) pour la reprise de la compétition.

La Division Excellence (messieurs) avait été suspendue au terme de la 13^e journée, disputée le 13 mars 2020.

Dans le groupe A, le MM Batna et le CR Bordj Bou Arréridj caracolaient ensemble en tête du classement, alors que le GS Pétroliers et la JSE Skikda dominaient le groupe B.

Championnat arabe des clubs

Report de la visite du président de l'Union arabe à Oran

Le président de l'Union arabe de handball (UAH), Ben Abdel Aziz Al Maniaa, qui était attendu hier à Oran pour inspecter les infrastructures sportives et hôtelières concernées par le Championnat arabe des clubs champions (hommes et dames) qu'organiserait l'ES Arzew en octobre prochain, a finalement reporté son déplacement pour «indisponibilité de vols».

La direction de l'ESA a fait savoir, lundi à l'APS, que le président de l'UAH, qui devait être accompagné par le secrétaire général de son instance, Abdellah Ben Abdelaziz Aliane, devait rallier Alger lundi via Doha, sauf qu'il n'a pu se

rendre dans la capitale qatarie pour «indisponibilité de vols». Du coup, les deux hommes ont décidé de reporter leur voyage avec la possibilité de confier au président de la Fédération algérienne de handball, Habib Labane, qui est aussi membre du bureau exécutif de l'UAH, de parapher le contrat confiant au club algérien l'organisation de l'événement arabe, a précisé la même source.

Cette 36^e édition du Championnat arabe «Fayçal-Ben-Fahd» s'inscrit aussi dans le cadre «des événements tests» programmés en préambule de la 19^e édition des Jeux méditerranéens prévus à Oran lors de l'été 2022, rappelle-t-on.

Comité olympique et sportif algérien

Barbari nouveau secrétaire général

Le président de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC), Kheireddine Barbari, a été installé lundi au poste de secrétaire général du Comité olympique et sportif algérien (COA), en remplacement de Rabah Bouarif, a annoncé l'instance olympique. La nomination de Barbari en tant que nouveau SG intervient moins d'une semaine après la réélection

d'Abderrahmane Hammad à la tête du COA, pour le mandat 2021-2024, lors de l'Assemblée générale électorale. Hammad, médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de Sydney-2000 au saut en hauteur, a récolté 105 voix contre 48 pour son concurrent et président de la Fédération algérienne de natation (FAN), Mohamed-Hakim Boughadou.

Fédération algérienne de football Benhamza présidera la Commission de football professionnel

■ Le vice-président de la Fédération algérienne de football (FAF), Yacine Benhamza, a été désigné président de la Commission de football professionnel.



Benhamza se chargera avec les membres de la commission d'aider les clubs professionnels

Par Mahfoud M.

L'installation de cette nouvelle commission a été effectuée au cours de la réunion du Bureau fédéral, tenue au siège de la FAF à Dely Brahim (Alger), sous la présidence d'Amara Charaf-Eddine, patron de l'instance et qui en avait fait son cheval de bataille lors des élections de la fédération. L'ancien international algérien Hakim Meddane, également membre du BF, a été désigné en tant que vice-président de cette commission, composée de trois membres : Abdelhakim Serrar, Mohamed Noureddine El-Morro et Mourad Boussafer, précise la même source. L'installation de la Commission de football professionnel intervient cinq jours après la création de la Commission mixte chargée de l'évaluation et de la réforme du football professionnel, mercredi dernier. Le président de la FAF, Amara Charaf-Eddine, a souligné, au cours de la cérémonie d'installation tenue au siège du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), que cette commis-

sion d'évaluation «se chargera de faire des propositions visant à corriger les erreurs enregistrées jusque-là, afin de mettre en place un professionnalisme capable de donner des clubs forts et un niveau international». La Commission mixte MJS-FAF chargée de l'évaluation et de la réforme du football professionnel est présidée par Mohamed Mecherara, conseiller du président de la FAF et ex-président de la Ligue professionnelle de football, du temps de l'ancien président de la FAF, Mohamed

Raouraoua. On remarque, donc, que le paquet est mis par les autorités sportives du pays pour tenter d'apporter une solution au professionnalisme en Algérie qui boite depuis son lancement en 2010 par l'ancien président de la FAF, Mohamed Raouraoua. Il s'agit d'essayer de trouver des solutions pour permettre aux clubs de s'autofinancier, même si certains préconisent de les aider dans un premier temps, en affectant une entreprise nationale pour chaque club professionnel de la Ligue I. M. M.

Installation de la Commission de football amateur

Le président de la Ligue de football de la wilaya de Chlef, Touil Djilali, a été désigné à la tête de la Commission de football amateur à la Fédération algérienne de football (FAF), a indiqué cette dernière. Agé de 48 ans, Touil Djilali est titulaire d'un magister en langue française.

Outre le président, la Commission de football amateur installée lundi, lors de la réunion

du bureau fédéral de la FAF, est composée de quatre membres dont un vice-président, en l'occurrence Ali Malek, l'actuel président de la Ligue nationale de football amateur.

Les trois autres membres sont Baameur Ali (président de la Ligue de Ouargla), Boulefaat Noureddine (président de la Ligue régionale d'Alger) et Khabouj Ahmed (Bordj Bou Arréridj).

RC Relizane

Quatorze joueurs boudent la reprise des entraînements

Quatorze joueurs ont manqué la reprise des entraînements du RC Relizane pour protester contre la non-régularisation de leur situation financière, a-t-on appris, lundi, du staff technique de ce club de Ligue 1 de football. En course pour le maintien, le «Rapid» reste sur deux bons résultats après avoir accroché le MC Alger en déplacement (2-2) et battu le MC Oran (2-1) à domicile lors de la précédente journée. Deux performances ayant permis aux protégés de Cherif El Ouezzani de respirer après s'être vu défaits 3 points pour avoir aligné un joueur sous le coup

d'une suspension face à l'ES Sétif. Occupant la 14^e place avec 26 points, le «Rapid» ne s'est toujours pas tiré d'affaire dans la course au maintien, ce qui a mis en colère son coach qui a constaté l'absence de plusieurs joueurs à l'entraînement, a-t-on fait savoir de même source. Cherif El Ouezzani s'est dit, dans ses déclarations à la presse à l'issue du match face au MCO, «conscient de la difficulté de la tâche qui attend (son) équipe pour éviter la relégation», incitant ses joueurs à «travailler davantage pour se mettre à l'abri». Le boycott des joueurs intervient au moment où l'équipe doit prépa-

rer un périlleux déplacement à Biskra où elle aura fort à faire face à l'USB, un sérieux concurrent au maintien, samedi prochain dans le cadre de la 26^e journée. Cherif El Ouezzani, qui a déjà déposé un préavis de démission à cause des problèmes que vit le club et la détérioration de ses rapports avec certains joueurs cadres, attend l'intervention du président Mohamed Hamri pour remettre de l'ordre dans la maison et éviter au RCR de connaître le scénario de 2016. A l'époque, cette équipe a été rétrogradée en Ligue deux après un court passage parmi l'élite, rappelle-t-on.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Produits pétrochimiques

Sorfert table sur des exportations de l'ordre de 600 millions USD en 2021

L'ENTREPRISE Sorfert, chargée de l'exploitation du complexe d'ammoniac et d'urée d'Arzew, à l'est d'Oran, fruit d'un partenariat entre le Groupe Sonatrach et un groupement étranger, est indiqué son P-dg, Massimo Lateano, à l'APS. Avec une capacité de production dépassant 1,2 million de tonnes d'urée/an et de 1,6 million de tonnes d'ammoniac/an, peu utilisés, Sorfert fait partie des entreprises qui créent de la valeur ajoutée, en transformant les énergies fossiles, l'urée et l'ammoniac étant produits à partir du gaz naturel. L'ammoniac, utilisé principalement par l'industrie cosmétique et pharmaceutique, est exporté à 100 %, alors que l'urée, utilisée comme fertilisant, est, quant à elle exportée à 95 %. Les 5 % restants sont destinés aux besoins agricoles locaux. Pour cette année 2021, Sorfert compte ainsi dépasser le chiffre d'affaires des années précédentes, situé entre 450 et 500 millions USD, tablant sur une recette d'exportations se situant entre 550 et 600 millions USD, selon la même source. La crise sanitaire du Covid-19 ne semble pas constituer une entrave majeure pour cette entreprise qui a réussi à faire tourner l'usine en 2020 avec un tiers de l'effectif. Malgré la baisse du prix de ses produits sur le marché international en cette période et la programmation d'arrêts techniques pour la maintenance au cours de cette année, que M. Lateano qualifie d'*«exceptionnelle»*, Sorfert a pu réaliser pas moins de 350 millions USD de recettes. Désormais, la majeure partie des entreprises en Algérie et ailleurs semblent avoir appris à composer avec la crise sanitaire.

re. Sorfert n'en fait pas exception, avec des objectifs de 600 millions de dollars pour l'année en cours.

120 millions USD pour augmenter la production

Sorfert compte injecter jusqu'à 120 millions USD dans des projets internes qui seront en mesure d'augmenter la production de 15 % à la fin de l'année 2022. *«Avec ce programme d'investissement, nous devrions atteindre une production de 1,5 million de tonnes d'urée et de 600 000 tonnes d'ammoniac par an»*, assure le même responsable. Ce programme porte sur l'acquisition de nouveaux équipements en mesure d'améliorer la production, à l'instar d'une unité de production d'azote et des stations de déminéralisation de l'eau et de l'azote, des éléments utilisés dans le processus de production de l'ammoniac et l'urée. L'unité de la production d'azote, d'un coût de 5 millions USD, a été finalisée. Sa mise en marche a été retardée à cause de la difficulté de faire venir des experts de l'étranger pour cette opération, en raison des restrictions des déplacements découlant de la crise sanitaire, explique M^{me} Souad Abdellah, directrice générale-adjointe de Sorfert. *«L'azote, qui sera produit sur place, permettra d'économiser environ 2 millions USD par année»*, a souligné Massimo Lateano, rappelant qu'*«il s'agit d'un gaz inerte utilisé dans l'interstage et l'étanchéité, utiles dans le processus de production de l'urée et de l'ammoniac»*. A moyen terme, la direction de Sorfert compte améliorer le transport de l'urée, de l'usine jusqu'au port d'Arzew, grâce à un convoyeur d'une longueur de 7 à 9 km. Le projet est à l'étude.

Amine H.

Mostaganem

40 participants au Salon de l'innovation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat

PRÈS de 40 opérateurs économiques nationaux publics et privés sont attendus à la première édition du Salon national de l'innovation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, organisé à compter d'aujourd'hui à Mostaganem, a-t-on appris, hier, des organisateurs.

Le chargé du bureau des relations entre l'université de Mostaganem et les entreprises, Labdalaoui Djamel, a indiqué à l'APS que l'objectif de cette manifestation nationale de deux jours est de faire connaître les capacités d'innovation des étudiants universitaires, des professeurs chercheurs des laboratoires dans différentes spéciali-

tés et de rapprocher les opérateurs économiques des porteurs d'idées et de projets. Selon le même interlocuteur, le salon sera une occasion pour mettre en exergue les structures mises en place par l'université «Abdelhamid-Ben-Badis» de Mostaganem pour développer les capacités des étudiants dans les domaines de l'innovation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, notamment le club de recherche de l'emploi, le centre des talents professionnels et le bureau des relations entre l'université et les entreprises. En marge de l'exposition qui aura lieu à la bibliothèque universitaire centrale, plusieurs communications sont

Retrait d'accréditation de France 24 en Algérie



Djalou@hotmail.com

Relizane et Saida

88 ha de récoltes et d'espaces boisés détruits par des incendies

■ Deux incendies déclarés dans les wilayas de Relizane et Saida ont détruit 88 hectares de récoltes agricoles et d'espaces boisés, a-t-on appris, hier, auprès des services de la Protection civile.

Par Slim O.

Le premier incendie a détruit 50 ha de blé dans un champ situé dans la vallée de Keri de la commune de Sidi M'hamed Benali (80 km à l'est de Relizane), a indiqué le chargé d'information des services de la Protection civile de la wilaya. Le lieutenant Abbès Khamallah a souligné que les agents de la Protection civile sont intervenus pour éteindre le feu survenu lundi soir et ont réussi à empêcher la propagation des flammes vers d'autres zones, ce qui a permis de sauver une superficie de 320 ha. L'opération

pour maîtriser le feu a duré trois heures en raison de la canicule. L'unité secondaire de Sidi M'hamed Benali a mobilisé deux équipes avec des agents de différents grades dotés de camions et de matériels d'intervention. Dans la wilaya de Saida, un incendie, qui s'est déclaré lundi dans la forêt de Sidi Merzouk située dans la commune de Sidi Boubekeur, a détruit 38 ha d'espaces boisés et des récoltes, a-t-on appris des

services de la Protection civile. Les flammes ont ravagé une zone de 35,5 ha d'arbres de chêne, de cyprès et d'alfa, 1,5 ha d'orge et 1 ha de blé dur, a-t-on fait savoir. Les agents de la Protection civile, soutenus par des agents de la Conservation des forêts, ont réussi à éteindre le feu. Les services compétents ont ouvert des enquêtes pour déterminer les causes de ces deux sinistres.

S. O.

Oran

Sept hôtels concernés par l'exploitation des plages

LE DROIT d'exploitation et d'utilisation des plages sera accordé à sept établissements hôteliers proches des stations balnéaires lors de la saison estivale 2021, à condition de garantir la gratuité d'accès aux plages, a-t-on appris hier auprès de la Direction du tourisme, de l'artisanat et le travail familial. Sept hôtels publics et privés classés deux, trois et quatre étoiles, situés dans les communes d'Ain El Turck, El Ançor et Bousfer, recevront une licence leur permettant l'exploitation touristique des plages dans le but d'organiser cette activité, a souligné le directeur du secteur, Kaim Benamar Belabbès. Cette procédure, en application de l'instruction ministérielle conjointe entre les ministères de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire et du Tourisme, de l'Artisanat et du

Travail familial, en date du 31 mai 2021, donne la priorité d'octroi du droit de concession pour l'exploitation touristique et l'utilisation des plages adjacentes aux établissements hôteliers, a fait savoir la même source. Ces établissements bénéficieront de l'autorisation d'utilisation touristique des plages à partir du 1^{er} juillet prochain. A noter que les demandes d'obtention de ce droit sont déposées au niveau des services communaux concernés. Cette licence doit être accompagnée d'un cahier de charges où l'établissement hôtelier doit prendre en charge le nettoyage de l'espace attribué et veiller à ce que le matériel (tables, chaises et parasols) soit de bonne qualité et porte une couleur uniforme, en plus d'assurer la sécurité des estivants et délimiter la zone de baignade, indique-t-on.

R. S.